

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission des comptes 2006 Dicastère des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse M. Jean-Pierre Veya</p>

Composition de la sous-commission

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Philippe Lagger (les Verts)
Monsieur Marc Schafroth (UDC): rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 mars 2007 de 08h00 à 16h30, avec une pause de 12h00 à 13h30.

Les personnes rencontrées :

1. Monsieur Jean-Pierre Veya, Conseiller Communal, chef du Dicastère des affaires culturelles, de la santé, des sports, de la jeunesse et des cultes
2. Madame Daniela Agustoni-Steiner, déléguée culturelle
3. Monsieur Jean-Daniel Jeanneret, Architecte du Patrimoine, Délégué à la protection du patrimoine, Unesco, Art nouveau
4. Monsieur Jacques-André Humair, Directeur des Bibliothèques (BV) & (BJ)
5. Madame Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire (MH)
6. Monsieur Ludwig Oechslin, Conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
7. Monsieur Jean-Michel Piguet, Conservateur adjoint du Musée international d'horlogerie (MIH)
8. Madame Nicole Bosshart, Directrice adjointe du Musée international d'horlogerie (MIH).
9. Monsieur Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-arts (MBA)
10. Monsieur Marcel Jacquat, Conservateur du Musée d'Histoire naturelle (MHNC)
11. Monsieur Daniel Piller, Responsable de l'Office des Sports
12. Monsieur Alexandre Houlmann, Adjoint au responsable de l'Office des Sports

En préambule

Le 11 janvier 2007 de 17h00 à 19h00, la sous-commission a rencontré les représentants de la Fondation Arc en Scènes, en présence du Conseiller Communal M. Jean-Pierre Veya. Le procès-verbal de la rencontre est annexé au présent rapport.

De manière générale, la sous-commission demande s'il y a une raison à ce que les tableaux chiffrés de redistribution des subventions ne soient pas intégrés dans le rapport de gestion. Le Conseiller Communal répond qu'il en est ainsi pour les sommes inférieures à CHF 5'000.--, mais que les chiffres dépassant cette somme apparaissent jusqu'à ce jour seulement dans le rapport de la sous-commission. La vie culturelle de la ville étant importante, il est souhaitable que ces tableaux soient insérés. Ce sera fait pour les exercices futurs.

1. Secrétariat des affaires culturelles

Groupe 30 : M. Hughes Wülser a pris sa retraite anticipée au 31 décembre 2006. Le montant a été intégralement versé en une seule fois par la Ville à la Caisse de Pension. Ce montant ne figure pas au budget car lors de son élaboration, le départ en retraite anticipée de M. Wülser n'était pas connu.

Groupe 36 : Le déficit de la fête de mai a été englobé dans les comptes, raison pour laquelle ces derniers présentent un dépassement par rapport au budget dans la rubrique 3652310, manifestations locales. Pour le budget 2007, le déficit est intégré pour la première fois au budget. Il convient également de noter que le résultat de la vente du vin, lors de la fête de mai, ne vient pas en compensation du déficit.

Musée Paysan : Malgré le départ en retraite de deux personnes et le respect partiel du délai de carence, les comptes ne sont pas péjorés par rapport au budget. Il faut souligner que la fondation a pris à sa charge l'entier des coûts de cette dérogation.

En règle générale, les subventions ne cessent de diminuer. Il faut être attentif à ne pas tomber dans l'extrême et mettre en péril les institutions. La vitalité culturelle de la ville est un élément positif à maintenir quand on parle de qualité de vie.

2. Les bibliothèques

Bibliothèque de la Ville (BV)

Depuis début décembre 2006, la discothèque est fermée le matin suite à l'application d'un délai de carence. Dès le 1^{er} juin la discothèque reprendra son horaire habituel. Dans le même registre, les horaires hebdomadaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont passés de 52 heures à 47 heures.

M. Humair relève que la spécificité des secteurs est un élément important qui empêche la polyvalence complète du personnel.

Il apparaît qu'une politique cantonale devrait clarifier les pôles de compétences et mieux tenir compte des forces et des spécificités de la BV.

Groupe 30, compte 3017700 : Il s'agit du traitement des apprenti-e-s uniquement.

Groupe 31 : Vu les restrictions budgétaires, il n'a été fait que très peu d'acquisitions. Il faut être attentif, à l'avenir, au fait que l'acquisition de nouvelles parutions est importante pour le développement de la BV.

Bibliothèque des jeunes (BJ)

La création d'un fonds de DVD est une bonne idée. Les responsables seront attentives à la qualité du contenu des DVD acquis.

3. Les musées

Depuis 2006, une réflexion a été entamée sur une réorganisation des musées. Les travaux avancent et une mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année 2007. Un avant projet devrait être présenté prochainement. L'objectif vise à développer une synergie à moyens constants entre tous les acteurs de ce secteur. Une réorganisation des bibliothèques est également en cours. Chaque responsable est impliqué.

La réorganisation structurelle vise également à mener une réflexion sur les publics des musées. Cela aura certainement un coût du point de vue des charges mais générera également des recettes. L'étude est en cours.

La réorganisation des musées autour du projet « un parc, trois musées » est actuellement privilégiée. A noter que la piste des collaborations avec les autres institutions du canton n'est pas retenue.

L'idée d'une carte d'indigène est à nouveau évoquée. L'ancien préposé au contrôle des habitants y était défavorable, mais l'idée n'étant pas abandonnée, une réflexion pourrait être menée et approfondie avec son remplaçant. L'idée du permis de domicile ou de la carte d'identité est avancée. La carte d'indigène n'est pas non plus synonyme de gratuité mais elle peut être assimilée à une réduction du prix. Il faudra néanmoins être attentif à la réaction des autres communes et, notamment, celles qui participent à la péréquation financière.

La ville fait d'ores et déjà un effort pour appliquer la gratuité lors de visites des écoles. La gratuité du dimanche matin a été rétablie à la fin de l'exposition « Mon beau sapin ».

Musée d'histoire (MH)

Une réflexion est faite sur la place régionale des musées. L'idée de complémentarité des trois musées est toujours d'actualité. Le réaménagement du MH doit permettre de lire l'histoire culturelle, économique et sociale de la ville. Il doit être le lien entre le patrimoine construit et l'horlogerie et ainsi tenir compte également des crises horlogères, de l'immigration, de l'histoire des religions, etc.

Groupe 43 : Le compte des rentrées est supérieur de ~ CHF 8'000.-- par rapport au budget. Ceci est dû au fait de l'augmentation de CHF 1.-- par entrée et la suppression de la gratuité lors de l'exposition « Mon beau sapin ».

Musée international d'horlogerie (MIH)

La montre MIH rencontre un grand succès. Elle se vend au prix de CHF 5'000.--. La différence comptes/budget des comptes 3133300 et 4352200 en est le reflet.

Le prix d'entrée au musée a augmenté de CHF 5.--. Cette augmentation n'a, à première vue, pas eu d'effet sur la fréquentation du musée. Une statistique sur la provenance des visiteurs est effectuée. Selon le rapport de gestion, la moitié des visiteurs viennent de l'étranger. L'année « Art nouveau » n'a pas eu d'influence sur la fréquentation du MIH.

Il s'avère qu'une bonne exposition temporaire peut faire doubler la fréquentation du MIH.

Groupe 43 : Le centre de restauration en horlogerie ancienne a effectué la restauration d'une horloge astronomique pour un client privé de Genève. Le prix de cette restauration est de CHF 260'000.--. De ce montant, il conviendra de déduire les charges de travail.

Musée des beaux-arts (MBA)

La commission estime que le rapport de gestion manque de vie et de détails.

En raison de l'exposition « Art nouveau », il est difficile d'analyser les chiffres 2006. Le « passe Art nouveau » était vendu, lors de cette exposition, au prix de CHF 30.--. L'institution qui effectuait la vente se voyait rétrocéder la somme de CHF 3.-.

L'augmentation des tarifs de CHF 5.— pour la durée de l'exposition « Mon beau sapin » a été intégralement reversée à « Art nouveau »

Musée d'histoire naturelle (MHNC)

M. Marcel Jacquat prendra sa retraite dans le courant de l'année 2007. Il sera remplacé par une personne encore non choisie au taux d'occupation de 80% à 100%. Le conservateur actuel reconnaît que 80% est un minimum. M. J.-P. Veya informe la sous-commission que les candidats rencontrés à ce jour sont favorables au taux d'occupation de 80%. Néanmoins, les 20% restants doivent être préservés et le nouveau conservateur sera chargé d'étudier la manière dont ils devront être utilisés.

Le projet Naturama « soft » est toujours à l'étude. Il est indéniable qu'il aura un coût (mise en état des locaux, déménagement, etc.), mais il permettrait d'économiser la location actuelle des locaux de la poste. Cette location s'élève à plus de CHF 65'000.-- pour l'année 2006. Le nouveau loyer s'élèvera à CHF 93 430.--, dont 10'000.-- pour le chauffage.

M. M. Jacquat regrette fortement le manque de répondant de la part des écoles lors d'expositions importantes.

Parc zoologique et vivarium

En ce qui concerne la fuite du sanglier du parc animalier, M. M. Jacquat déplore l'issue fatale.

Lors de la pause de midi, un repas est pris en commun avec le Conseiller communal, les membres de la sous-commission et les différents participants à cette journée. Il est servi au restaurant de L'Heure bleue.

4. Office des Sports

Durant l'année 2006, une visite des infrastructures sportives a été effectuée par les membres de la commission. Le but était de faire connaître les différents sites et leur état. Il n'était pas question de fixer des priorités. Néanmoins, l'état de certains locaux a amené les membres de la commission à demander que des travaux soient entrepris à certains endroits.

L'engagement de stagiaires à l'Office des sports permet de mettre à jour plusieurs dossiers laissés en souffrance par manque de temps et de personnel.

Suite à la diminution d'un poste à 100%, non repourvu, à la piscine-patinoire, le taux d'activité de la secrétaire de l'Office des sports a été augmenté de 10%.

En ce qui concerne les principales manifestations sportives, les membres de la sous-commission demandent si l'on peut connaître l'implication chiffrée de l'Office des sports, en tenant compte des subventions

indirectes. Ceci n'est pas possible actuellement car ce secteur est vaste. Il faut réfléchir et trouver une solution permettant de quantifier ce secteur.

Concernant le Gigathlon, la plus conséquente des manifestations 2006, l'impacte a été énorme, tant en termes de reconnaissance des compétences des services de la Ville, que des retombées économiques et médiatiques. La sous-commission regrette que l'on ne trouve pas plus d'explications sur le travail fourni lors de cette manifestation, dans le rapport de gestion.

Groupe 36 (société de tir « Les Armes-Réunies »): M. J.-P. Veya fait remarquer que le budget est chaque année de CHF 12'000.-- alors que ce sont chaque année CHF 14'000.- qui sont versés. Pour le budget 2007, la somme de CHF 14'000.- a été inscrite.

Le coût du déplombage du stand de tir est estimé à une somme de CHF 10'000.-- à 20'000.-- /cible. Le stand en compte plus de 30. La Confédération va subventionner le déplombage à ~40%. A noter que les tirs obligatoires vont probablement bientôt être abrogés.

Au compte 3657700, l'augmentation des comptes par rapport au budget est notamment due au fait que les installations électriques ont été facturées, alors que cela n'était pas prévu lors de l'élaboration du budget de VAC lors du Tour de Suisse.

~ **Terrains de jeux – halles de gymnastique**

La différence comptes/budget est due aux groupes 33 et, en particulier 42, car l'estimation des entrées de location avait été faite de manière volontariste.

~ **Exploitation de la piscine**

Le budget a été très bien tenu malgré une saison plus que moyenne. Il convient de relever qu'il est très difficile d'estimer la recette des entrées puisque la piscine est totalement tributaire de la météo.

~ **Exploitation de la patinoire**

Groupe 33 : L'amortissement de la réfection de la piste de glace et de ses installations a débuté, ce qui a un effet sur les comptes. Cet amortissement n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2006, vu que le rapport a été discuté à fin septembre 2005.

~ **Centre des Arêtes**

Rien à signaler

5. Centre de rencontre

Le centre de rencontre touche régulièrement 44% des enfants scolarisés, ce qui représente 1785 personnes. En règle générale, un jeune fréquente le CAR durant une période de 3 à 4 ans. Le 75% des participants ont entre 7 et 13 ans.

Un contrôle régulier permet au CAR d'observer une détérioration sociale au sein d'une large frange de la population. Certaines familles renoncent à inscrire leur enfant à un atelier, en raison de finances familiales restreintes. Ceci est regrettable. Néanmoins le CAR examine chaque situation pour éviter que des enfants soient exclus des animations pour des raisons financières.

Le même phénomène est également ressenti au Repas de l'écolier et ceci malgré le fait qu'un repas équilibré valant CHF 31.-- (y compris l'animation qui est assurée durant cette période) est facturé entre CHF 5.- et CHF 8.- selon le revenu des parents. Certains ménages ne peuvent plus assumer cette modeste somme. Etant donné l'utilité et la nécessité du Repas de l'écolier, qui est actuellement centré sur 3 collèges, il conviendra d'étudier de nouvelles possibilités pour l'implanter dans d'autres quartiers.

Vu la fréquentation importante du Repas de l'écolier, une réflexion est-elle menée pour développer cette offre ? De plus, que deviennent ces jeunes lors des vacances, étant donné que le centre est fermé ? Il serait important de donner suite à cette question.

M. J.-P. Veya fait remarquer que l'Etat encourage les communes à développer les structures d'accueil mais sans contre-partie, car il ne s'implique pas financièrement, ce qui est regrettable.

6. Délégué à la jeunesse

La sous-commission relève qu'il y a de nombreuses consultations, des rencontres et des contacts, parfois des idées et des projets en cours, et ce depuis un certain temps déjà, mais que nous ne voyons pas beaucoup de concret en retour. M. A. Bédât réagit à cette remarque qu'il n'accepte pas.

Le projet « hors classe » est une activité extra-scolaire qui permet aux jeunes de découvrir d'autres activités, notamment sportives, sans obligation d'adhérer au club. Ces activités ne sont pas pour autant gratuites mais un prix préférentiel est appliqué.

Le débat concernant ce service n'est pas ouvert, étant donné que M. A. Bédât a rencontré les représentants des différents groupes politiques au début de cette année. Une rencontre avec la sous-commission financière sera agendée.

Concernant le Parlement des Jeunes, la sous-commission demande que le rôle du délégué à la jeunesse, dans son appui et ses conseils auprès des

jeunes, soit conséquent. Il convient de leur rappeler que le Parlement des Jeunes est une autorité avec un règlement, dans lequel il est entre autres précisé que les projets acceptés doivent avoir un intérêt public et que les procès-verbaux doivent parvenir au bureau du Conseil général et être affichés sur des panneaux en ville, dans les écoles, etc.

A une question signalant que toutes les subventions ne sont pas utilisées, il est répondu que les jeunes présentent peu de projets.

Les membres de la sous-commission adressent leurs remerciements aux différentes personnes qui ont participé à cette journée, pour leur collaboration ainsi que pour les efforts consentis durant l'année 2006.

Le rapporteur

Marc Schafroth

Annexes :

1. Procès-verbal de la rencontre du 11.1.2007 à L'heure bleue
2. Liste des subventions 2006, Affaires culturelles
3. Liste des subventions et recettes Office des Sports
4. Analyse de la consommation Stade et Pavillon de la Charrière, Piscine des Arêtes et Piscine-Patinoire des Mélèzes

Annexe 1

Procès-verbal de la rencontre de la sous-commission financière avec les représentants de la Fondation Arc en scènes

Le 11 janvier 2007 de 17h00 à 19h00

Sont présents

- ~ Monsieur Jean-Pierre Veya, Conseiller communal
- ~ Madame Daniela Agustoni-Steiner, déléguée aux affaires culturelles
- ~ Monsieur Michael Kinzer, directeur administratif d'Arc en scène
- ~ Monsieur Claude-Eric Hippenmeyer, Président du Conseil de fondation AES
- ~ Monsieur Marc Schaffroth, UDC
- ~ Monsieur Philippe Lager, Verts
- ~ Madame Annie Clerc-Birambeau, PS (rapporteur)

Monsieur C.E. Hippenmeyer nous expose la situation de la Fondation, de sa création à aujourd'hui. Les points portent sur les bâtiments, sur l'importance nationale du théâtre, sur les activités de la Fondation. Les aspects administratifs, de ressources humaines et financiers seront développés par le directeur administratif. Les documents annexés complètent ces notes.

L'appellation Arc en Scènes est une notion juridique mais pas un moyen de communication. L'heure bleue regroupe les 2 salles (théâtre et salle de musique). Le nom TPR demeure car il est connu et reconnu comme lieu de création.

La mise en commun a entraîné des synergies et des économies au niveau administratif et artistique. Même si elle a été difficile au début, la réunion des lieux permet de travailler avec une équipe et des compléments de matériel partagés.

D'avoir ces 2 lieux reste une chance du fait de leurs caractéristiques complémentaires.

Le TPR est principalement un centre de créations, de formation et de diffusion. Scène d'accueil, le TPR crée soit en coproduction soit en activités propres. Son rôle de formation est important puisque environ 60 jeunes suivent les 3 cours de théâtre organisés. D'autres jeunes sont sur liste d'attente ; les tarifs permettent à chacun d'y avoir accès.

La saison est construite autour de 34 à 36 spectacles. Pas de ligne artistique spécifique si ce n'est celle du pluralisme afin de toucher un large public. A part quelques exceptions les tarifs restent raisonnables et oscillent entre CHF 25.- et CHF 55.-. L'HB est un lieu vivant, un lieu de rencontres, d'échanges et de loisirs.

L'heure bleue travaille en collaboration

- ~ Avec la société de musique qui organise les 13 concerts de la saison musicale de la salle de musique.

- ~ Avec les écoles. Un partenariat s'est installé avec les écoles du secondaire 1 et 2 et avec la HEP. Des tarifs réduits sont proposés aux étudiants lors de représentations publiques.
- ~ Avec les jeunes auteurs, metteurs en scène et acteurs de la région
- ~ Avec les autres acteurs culturels de la Ville ou du canton tels que l'ABC, le Conservatoire, le Théâtre du Passage

L'HB joue son rôle culturel, social et pédagogique. Une telle organisation reste complexe puisque au-delà de son rôle de création, de diffusion, de formation, d'organisation de la saison, de la billetterie et de l'exploitation générale, il faut optimiser l'occupation des 3 salles. Ainsi, il ne peut y avoir de concerts en même temps qu'un spectacle théâtral pour des questions de sécurité, bruit, vestiaire, éléments communs...

L'heure bleue est louée à 85% pour des spectacles (répétitions et représentations), des enregistrements et par des privés pour des séminaires, assemblée générale, ...
319 jours d'utilisation pour 134 manifestations (de un à 7 jours), plus les travaux sur l'orgue, les travaux d'entretien courant et les visites gérées par Tourisme neuchâtelois ou le Conseil communal. La Ville bénéficie de 20 gratuités de location pour chacune des deux salles, destinées aux acteurs culturels locaux. Dans ce cas, ces derniers payent les frais effectifs uniquement. Quand la salle est louée à des tiers, le prix de location couvre les charges effectives.

Le taux de remplissage de l'HB est plus bas que dans d'autres salles. Une centaine de sièges sont difficiles à placer.

Le Conseil de la création théâtrale s'assure entre autre que le financement accordé par les partenaires (Etat, Villes partenaires, Loterie romande) ne soit pas utilisé pour autre chose que la création.

Au niveau des ressources humaines, il est spécifié que le personnel d'accueil est payé à la « manifestation », que des contrats ponctuels sont passés en fonction des créations et des tournées (scénographe, comédiens, costumières, etc). Les techniciens de scènes sont en sous effectifs.

Dans l'organigramme, la chargée de communication s'occupe du programme et des médias alors que la chargée de diffusion organise les tournées des créations, recherche des lieux d'accueil, gère la logistique, les transports, les fiches techniques, ...

Si on exige une baisse supplémentaire du subventionnement, il faudra alors diminuer les prestations. En 06-07 la saison a pu être aussi riche grâce à la recherche de fonds privés qui soutiennent plutôt les grands spectacles.

Les efforts de recherche de fonds ont été intensifiés (ils n'ont d'ailleurs pas suffi à compenser la baisse de la subvention communale qui s'est élevée de 2005 à 2007 à CHF 150'000.-) pour répondre à l'objectif d'Arc en scène de garantir la diversité nécessaire pour toucher d'autres publics. Mais les responsables en constatent les limites car les grandes entreprises de la région ne sont pas légion et les nouvelles hésitent encore.

Concernant la Brasserie, il est précisé que le gros matériel appartient à la Fondation. Le gérant paye un loyer et a des obligations spécifiques liées à un cahier des charges comme par exemple un service repas après les représentations, une ouverture 7/7 jours.

De l'analyse des documents, nous apprenons que :

- ~ les intérêts à payer sur la dette due à la rénovation sont intégrés dans le poste *Frais administratifs*
- ~ les *frais de diffusion* dépendent des tournées. S'ils sont plus élevés, les recettes augmentent aussi. N'est budgété que ce qui est sûr.
- ~ les *recettes de la saison artistique* diminuent en lien avec la demande de réduire les coûts donc aussi les recettes.

En conclusion, la fondation se mobilise aussi autour des éventuelles diminutions des subventions versées par la Loterie romande et autour du projet de Centre dramatique régional qui est actuellement discuté, à l'initiative des trois villes, avec le Canton.

En annexe un dossier comprenant :

La fondation Arc en scènes, La Chaux-de-Fonds , *Activités, principes et perspectives*

- ~ Détails chiffrés des saisons 04-05, 05-06, 06-07
- ~ Etat des réservations pour les écoles pour l'année civile 2006
- ~ Récapitulatif occupation l'heure bleue, année 2006
- ~ Liste des locataires de l'HB (locaux, cantonaux et hors canton)
- ~ Organigramme par poste en janvier 07
- ~ Comparaison en RH entre différents théâtres
- ~ Programme 2007
- ~ Budget 2007
- ~ Rapport 2005 du directeur administratif au conseil de fondation Arc en scènes
- ~ Rapport 2005 du directeur artistique au conseil de fondation Arc en scène
- ~ Un tiré à part extrait d'Architecture et Construction, *Restauration du théâtre à l'italienne*. Ouvrage n° 1292

Annexe 2**Comptes 2006 – Détail subvention 500 Affaires Culturelles**

Sont indiquées les subventions de plus de CHF 5'000.-

Compte 365 1400 Fanfares et orchestres	
Fanfare de la Croix Bleue	SFr. 5'490.00
Ass. Des Amis de la musique	SFr. 8'100.00
Musique La Persévérante	SFr. 6'750.00
Les Armes Réunies	SFr. 9'180.00
Orchestre de chambre CdF	SFr. 9'000.00
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 8'800.00
Total :	SFr. 47'320.00

Compte 365 1600 Activités théâtrales	
Association KA (Bikini Test)	SFr. 98'000.00
Théâtre ABC	SFr. 116'000.00
Arc en Scènes (TPR + Heure Bleue)	SFr. 1'365'000.00
Heure Bleue (saison accueil)	SFr. 50'000.00
Objets Fax	SFr. 25'000.00
Frais de billetterie	SFr. 28'437.80
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 3'008.00
Total :	SFr. 1'685'445.80

Compte 365 2210 Autres activités culturelles	
Corodis	SFr. 5'000.00
L'outil de la ressemblance	SFr. 5'000.00
Les lendemains qui chantent	SFr. 6'000.00
NEC	SFr. 20'000.00
CMC	SFr. 7'500.00
Ass. Suisse des musiciens	SFr. 5'000.00

Théâtre de la Poudrière	SFr. 8'000.00
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 63'000.00
Total :	SFr. 119'500.00

Compte 365 2310 Manifestations locales	
Société du Carnaval	SFr. 18'000.00
Ass. Cirqu'Alors	SFr. 6'000.00
Fête du cinéma (Cinépel)	SFr. 10'000.00
Dahu festival	SFr. 10'000.00
Ass. Agora Plage des Six Pompes	SFr. 45'000.00
ArtCo06 (Home Made)	SFr. 6'500.00
La lanterne magique	SFr. 10'000.00
Comité du 1er Août	SFr. 5'850.00
Fête de mai (déficit)	SFr. 39'505.35
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 44'200.00
Total :	SFr. 195'055.35

Annexe 3**Comptes 2006 – Détail subventions 520 Office des Sports**

Sont indiquées les subventions de plus de CHF 5'000.-

Compte 365 7700 Manifestations sportives	
HCC	SFr. 47'500.00
FCC	SFr. 35'000.00
Megabike	SFr. 11'000.00
Tennis club	SFr. 8'000.00
L'Olympic - SEP	SFr. 5'000.00
Tour de suisse	SFr. 55'000.00
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 19'227.50
Total :	SFr. 180'727.50

Analyse recettes 520 / 521 / 522 / 523 / 524

Compte 521 427 1100 loyers

Année	Budget	Compte	Différence
2003	90'000.00	107'369.00	17'369.00
2004	90'000.00	131'770.00	41'770.00
2005	140'000.00	227'737.00	87'737.00
2006	225'000.00	278'908.90	53'908.90
2007	250'000.00	0.00	-250'000.00

Compte 521 427 1400 loc. stade

Année	Budget	Compte	Différence
2003	11'000.00	192'821.00	181'821.00
2004	15'000.00	129'546.00	114'546.00
2005	105'000.00	49'066.00	-55'934.00
2006	250'000.00	40'212.15	-209'787.85
2007	50'000.00	0.00	-50'000.00

Total des deux comptes

Année	Budget	Compte	Différence
2003	101'000.00	300'190.00	199'190.00
2004	105'000.00	261'316.00	156'316.00
2005	245'000.00	276'803.00	31'803.00
2006	475'000.00	319'121.05	-155'878.95
2007	300'000.00	0.00	-300'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
231'500.00	289'357.51	57'857.51

Compte 522 427 6000 location

Année	Budget	Compte	Différence
2003	50'000.00	49'168.00	-832.00
2004	50'000.00	63'386.00	13'386.00
2005	50'000.00	54'999.00	4'999.00
2006	50'000.00	54'999.95	4'999.95
2007	55'000.00	0.00	-55'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
50'000.00	55'638.24	5'638.24

Compte 523 427 2100 location

Année	Budget	Compte	Différence
2003	50'000.00	47'628.00	-2'372.00
2004	55'000.00	45'528.00	-9'472.00
2005	80'000.00	64'245.00	-15'755.00
2006	80'000.00	53'458.00	-26'542.00
2007	70'000.00	0.00	-70'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
66'250.00	52'714.75	-13'535.25

Compte 520 429 1100 recettes diverses

Année	Budget	Compte	Différence
2003	0.00	2'000.00	2'000.00
2004	0.00	0.00	0.00
2005	0.00	5'050.00	5'050.00
2006	10'000.00	9'386.00	-614.00
2007	10'000.00	0.00	-10'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
2'500.00	4'109.00	1'609.00

Compte 521 434 1700 recettes bassin natation

Année	Budget	Compte	Différence
2003	12'000.00	14'910.00	2'910.00
2004	12'000.00	16'200.00	4'200.00
2005	15'000.00	14'474.00	-526.00
2006	22'000.00	56'747.00	34'747.00
2007	22'000.00	0.00	-22'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
15'250.00	25'582.75	10'332.75

Compte 522 434 1000 entrées

Année	Budget	Compte	Différence
2003	268'000.00	320'195.00	52'195.00
2004	270'000.00	200'809.00	-69'191.00
2005	320'000.00	229'605.00	-90'395.00
2006	270'000.00	233'081.28	-36'918.72
2007	230'000.00	0.00	-230'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
282'000.00	245'922.57	-36'077.43

Compte 523 434 1000 entrées

Année	Budget	Compte	Différence
2003	60'000.00	61'974.00	1'974.00
2004	50'000.00	41'970.00	-8'030.00
2005	60'000.00	40'629.00	-19'371.00
2006	60'000.00	40'350.38	-19'649.62
2007	60'000.00	0.00	-60'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
57'500.00	46'230.85	-11'269.16

Compte 524 434 1000 entrées

Année	Budget	Compte	Différence
2003	200'000.00	190'198.00	-9'802.00
2004	200'000.00	190'151.00	-9'849.00
2005	180'000.00	203'127.00	23'127.00
2006	210'000.00	207'042.66	-2'957.34
2007	210'000.00	0.00	-210'000.00

Moyenne 01.2003 à 12.2006

Budget	Compte	Différence
197'500.00	197'629.67	129.67

Annexe 4

ANALYSE DE LA CONSOMMATION Stade + Pavillon Charrière		
Electricité	Kwh	CHF
2000	89'994	26'045.00
2001	86'249	25'572.00
2002	89'270	26'709.00
2003	83'752	24'968.00
2004	140'031	36'528.00
2005	156'431	39'339.00
2006	140'752	30'469.60
Eau		
	m³	CHF
2000	2'980	10'160.00
2001	3'293	12'205.00
2002	3'722	13'802.00
2003	2'830	10'785.00
2004	3'997	16'478.00
2005	5'834	25'573.00
2006	5'767	26'364.50

ANALYSE DE LA CONSOMMATION		
Piscine des Arêtes		
Electricité	Kwh	CHF
2000	241'118	45'210.00
2001	234'587	44'341.00
2002	226'707	43'128.00
2003	200'843	39'160.00
2004	190'931	38'265.00
2005	184'830	37'409.00
2006	201'460	40'050.65
Eau	m³	CHF
2000	17'384	58'343.00
2001	16'947	62'020.00
2002	17'155	62'925.00
2003	15'113	58'321.00
2004	13'006	53'095.00
2005	12'610	54'958.00
2006	12'718	55'477.40

ANALYSE DE LA CONSOMMATION		
Piscine-Patinoire des Mélèzes		
Electricité	Kwh	CHF
2000	1'328'160	233'874.00
2001	1'371'590	240'007.00
2002	1'404'990	247'828.00
2003	1'327'200	229'823.00
2004	1'356'392	235'858.00
2005	1'194'280	210'157.00
2006	1'163'450	209'066.10
Eau	m³	CHF
2000	15'637	52'595.00
2001	15'863	58'160.00
2002	15'375	56'510.00
2003	13'271	50'070.30
2004	14'034	57'380.00
2005	12'442	54'323.00
2006	15'144	66'368.65